

Séance du 1^{er} octobre 2026

Les chiffres clefs en cumul sur quatre ans

(1er sept 2022 – 31 août 2026)

(Chiffres extraits du 4^{ème} rapport d'activité 2025-2026)

La Commission d'accès des personnes nées d'une assistance médicale à la procréation aux données des tiers donneurs (CAPADD) a fêté son quatrième anniversaire depuis sa création le 1^{er} septembre 2022.

Depuis 2022, les personnes majeures nées d'une assistance médicale à la procréation (AMP) avec tiers donneur peuvent s'adresser à la CAPADD pour demander l'accès à l'identité du donneur et/ou à des données non identifiantes le concernant. La Commission reçoit leurs demandes, mène les recherches nécessaires avec les centres de don et les informe du résultat de leurs démarches.

Depuis cette date, plus de 1 000 demandes d'accès aux origines ont été adressées à la commission. Elle a apporté 861 réponses, au terme de recherches qui dépendent d'archives anciennes et, s'agissant de dons antérieurs à septembre 2022, du consentement du donneur.

Pour ces quatre années :

- **la commission a reçu 1 004 demandes recevables et apporté 861 réponses ;**
- **ces réponses présentent un taux d'identification des donneurs de 60 % ;**

Cela ne signifie pas que ses données ont pu être transmises dans tous ces cas : pour les dons réalisés avant septembre 2022, leur communication nécessite notamment le consentement du donneur. Celui-ci peut aussi être décédé ou ne pas répondre à la sollicitation de la Commission.

- **154 réponses ont permis de communiquer aux demandeurs les données d'identité et/ou les données non identifiantes du donneur, dont 64 pendant cette seule 4^{ème} année, contre 45 la 3^{ème} année, 42 la 2^{ème} année et 3 la 1^{ère} année, année de création de la commission ;**
- **près de 500 demandeurs et donneurs ont contacté au téléphone le secrétariat général, chacun de ces appels donnant souvent lieu à plusieurs échanges.**

Nota

« DI » / données d'identité du donneur, i.e. : le nom de naissance, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance

« DNI » / données non identifiantes du donneur, i.e. : âge, état général, tel qu'il le décrit au moment du don, caractéristiques physiques, situation familiale et professionnelle, pays de naissance, motivations du don, rédigées par ses soins

Le demandeur peut demander l'un ou l'autre, ou les deux.